RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Commune recherchée :

97280 Le Vauclin

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :

INONDATION	sur ma commune : EXISTANT
RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI)	sur ma commune : EXISTANT
SÉISME	sur ma commune : IMPORTANT
MOUVEMENTS DE TERRAIN	sur ma commune : EXISTANT
ERUPTION VOLCANIQUE	sur ma commune : EXISTANT
VENTS VIOLENTS ET RISQUES CYCLONIQUES	sur ma commune : EXISTANT
RADON	sur ma commune : FAIBLE

1 Risque technologique identifié :

POLLUTION DES SOLS	sur ma commune : CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Le Vauclin

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- **Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau**
  Crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau: Une crue dite « éclair », se caractérise par une montée des eaux rapide, qui s'accompagne d'un courant très puissant et dangereux, pouvant charrier des éléments solides (sable, galets, etc).
- **Par ruissellement et coulée de boue**
  L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. En ville, ces eaux de pluies peuvent saturer rapidement les réseaux d'évacuation et emprunter alors les rues en créant des courants dangereux. En milieu rural, le ruissellement peut se transformer en coulée de boue.
- **Par une crue à débordement lent de cours d'eau**
  On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.

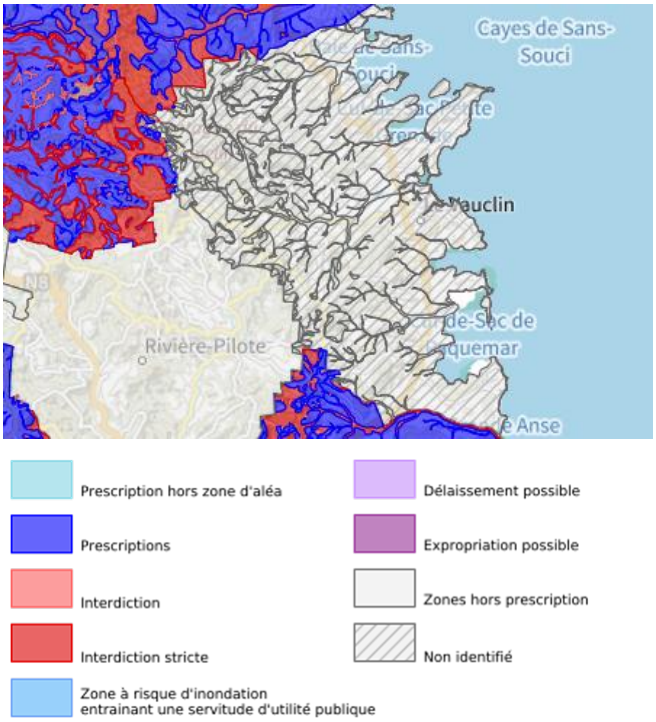

Informations détaillées :

Risque d'inondation sur Le Vauclin

PPRN : Vauclin (972DEAL20150033)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé Vauclin a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
Par ruissellement et coulée de boue
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Mouvements de terrain
Séisme
Volcan
Vent violent
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 1 : Non Identifié
- 2 : Non Identifié
- 3 : Non Identifié
- 4 : Non Identifié
- 55 : Non Identifié
Date de prescription : 19/09/2011
Date d'approbation : 05/12/2013
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

PPRN : PPRN-Multi - (PPRN-Multi_2024_0112)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-Multi - a été prescrit sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Mouvements de terrain
Séisme
Date de prescription : 03/09/2024
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

AZI : MADAME ESQUOIA

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

DDRM : DDRM972

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Inondation

Risque d'inondation sur Le Vauclin

6 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1826529A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/04/2018	03/11/2018
INTE1527252A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/2015	19/11/2015
IOCE0916951A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/05/2009	23/07/2009
IOCE0770244A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/08/2007	16/11/2007
INTE9500510A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1995	23/09/1995
INTE9000386A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/1990	16/10/1990

Risques côtiers sur Le Vauclin

Risque sur la commune EXISTANT

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression,déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.

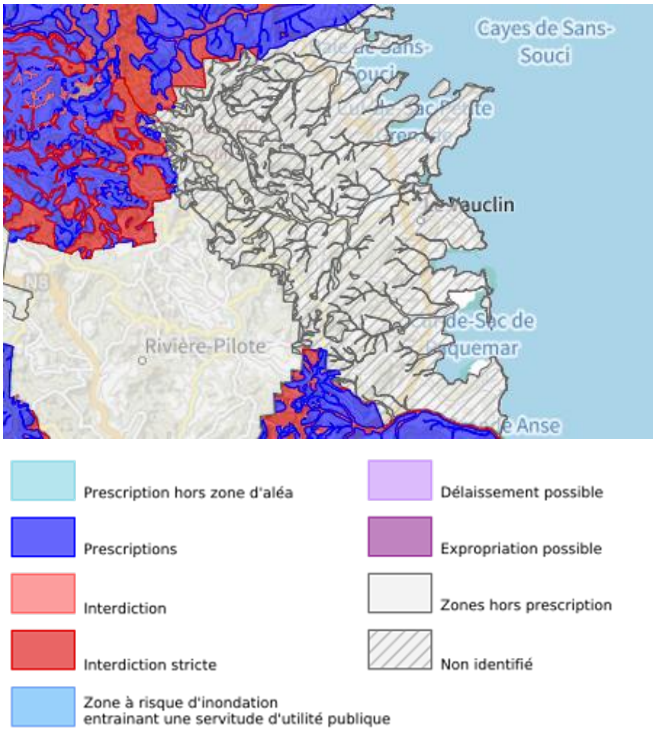

Informations détaillées :

Risques côtiers sur Le Vauclin

PPRN : Vauclin (972DEAL20150033)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Risques côtiers (submersion marine, tsunami) nommé Vauclin a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par submersion marine
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Mouvements de terrain
Séisme
Volcan
Vent violent
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 1 : Non Identifié
- 2 : Non Identifié
- 3 : Non Identifié
- 4 : Non Identifié
- 55 : Non Identifié

Date de prescription : 19/09/2011
Date d'approbation : 05/12/2013
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

PPRN : PPRN-Multi - (PPRN-Multi_2024_0112)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Risques côtiers (submersion marine, tsunami) nommé PPRN-Multi - a été prescrit sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par submersion marine
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Mouvements de terrain
Séisme

Date de prescription : 03/09/2024
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

2 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE0770244A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	17/08/2007	16/11/2007
INTE9500510A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	26/08/1995	23/09/1995

Risque de séisme sur Le Vauclin

Risque sur la commune IMPORTANT

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

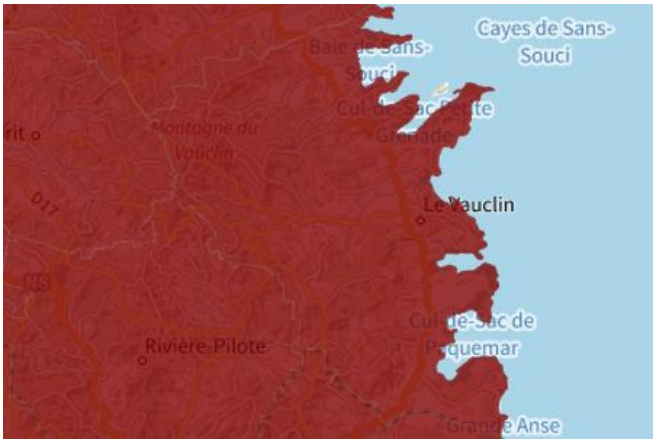

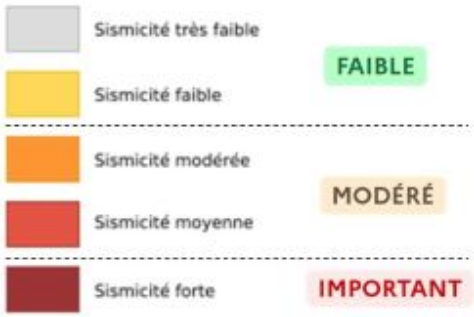

Informations détaillées :

DDRM : DDRM972

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Séisme

SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **5/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Le Vauclin

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

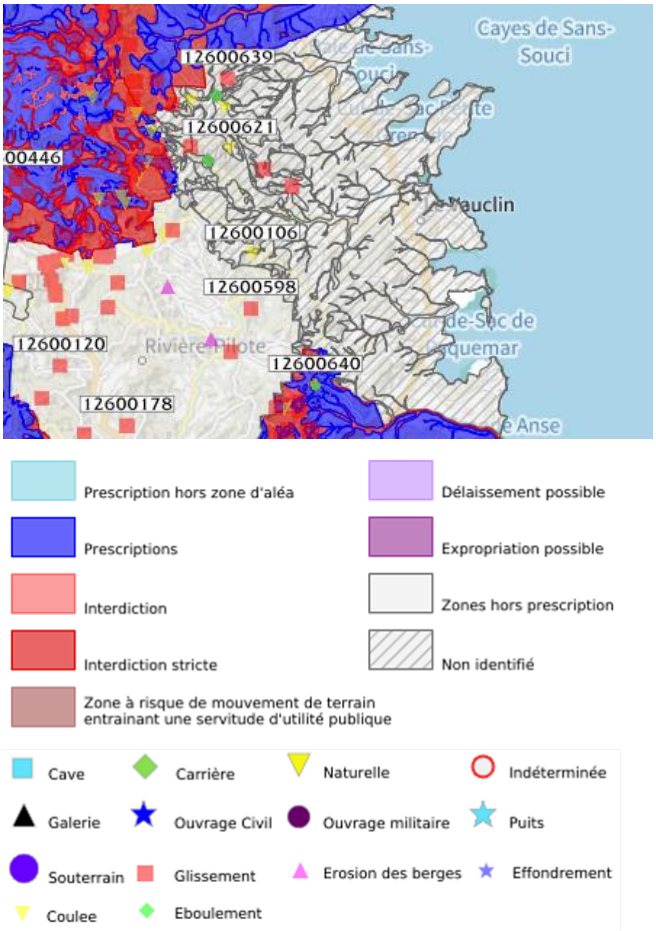

Informations détaillées :

Risque de mouvements de terrain sur Le Vauclin

PPRN : Vauclin (972DEAL20150033)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé Vauclin a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Mouvement de terrain
Eboulement ou chutes de pierres et de blocs
Glissement de terrain
Recul du trait de côte et de falaises
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Séisme
Volcan
Vent violent
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 1 : Non Identifié
- 2 : Non Identifié
- 3 : Non Identifié
- 4 : Non Identifié
- 55 : Non Identifié
Date de prescription : 19/09/2011
Date d'approbation : 05/12/2013
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

PPRN : PPRN-Multi - (PPRN-Multi_2024_0112)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRN-Multi - a été prescrit sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Mouvement de terrain
Eboulement ou chutes de pierres et de blocs
Glissement de terrain
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Séisme
Date de prescription : 03/09/2024
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

DDRM : DDRM972

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Mouvement de terrain

3 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Risque de mouvements de terrain sur Le Vauclin

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1828404A	Mouvement de Terrain	16/04/2018	03/11/2018
INTE9500510A	Mouvement de Terrain	26/08/1995	23/09/1995
INTE9000386A	Glissement de Terrain	03/10/1990	16/10/1990

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque d'éruption volcanique sur Le Vauclin

Risque sur la commune EXISTANT

Les volcans sont des objets géologiques aux comportements hétérogènes : ils présentent tous des spécificités, qui font du risque volcanique un risque naturel à part.
Certains volcans n'entreront pas en éruption à l'échelle d'une vie humaine tandis que d'autres peuvent connaître plusieurs éruptions par an.
Certaines éruptions peuvent être brèves (quelques jours à semaines) tandis que d'autres peuvent durer des décennies.

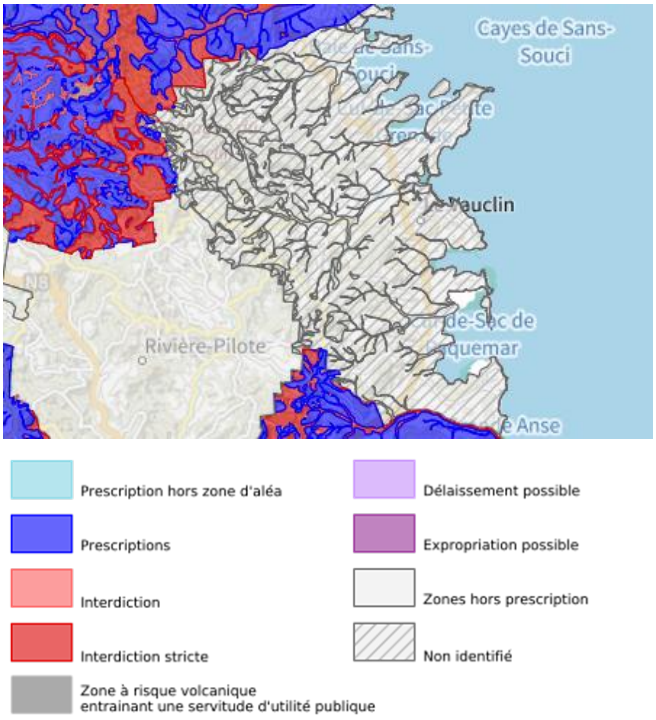

Informations détaillées :

PPRN : Vauclin (972DEAL20150033)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Volcan nommé Vauclin a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Eruption volcanique
Ce PPR couvre également les aléas suivants :
Inondation
Risques côtiers (submersion marine, tsunami)
Mouvements de terrain
Séisme
Vent violent
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 1 : Non Identifié
- 2 : Non Identifié
- 3 : Non Identifié
- 4 : Non Identifié
- 55 : Non Identifié

Date de prescription : 19/09/2011
Date d'approbation : 05/12/2013
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

Risque d'éruption volcanique sur Le Vauclin

DDRM : DDRM972

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Eruption volcanique

Risque de vents violents et cycloniques sur Le Vauclin

Risque sur la commune EXISTANT

Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. Mais ce seuil varie selon les régions, il est par exemple plus élevé pour les régions littorales ou la région sud-est. L'appellation « tempête » est réservée aux vents atteignant 89 km/h (force 10 sur l'échelle de Beaufort).
Les cyclones sont des phénomènes météorologiques qui se forment dans des conditions très particulières, que l'on rencontre principalement au niveau des tropiques, pour chaque hémisphère, principalement de la fin de l'été au début de l'automne.

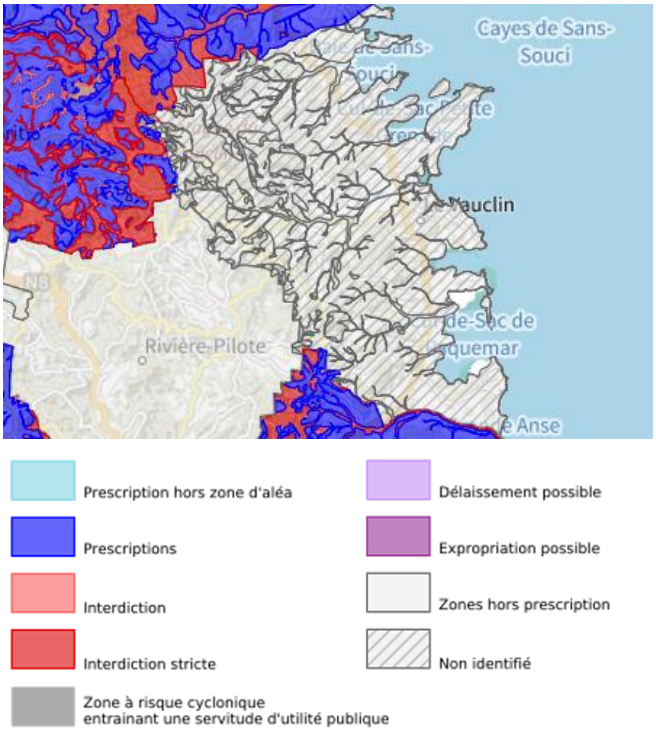

Informations détaillées :

DDRM : DDRM972

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Phénomène lié à l'atmosphère
Cyclone / Ouragan (vent)

1 vents violents et cycloniques classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE0770244A	Vents Cycloniques	17/08/2007	16/11/2007

Risque radon sur Le Vauclin

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

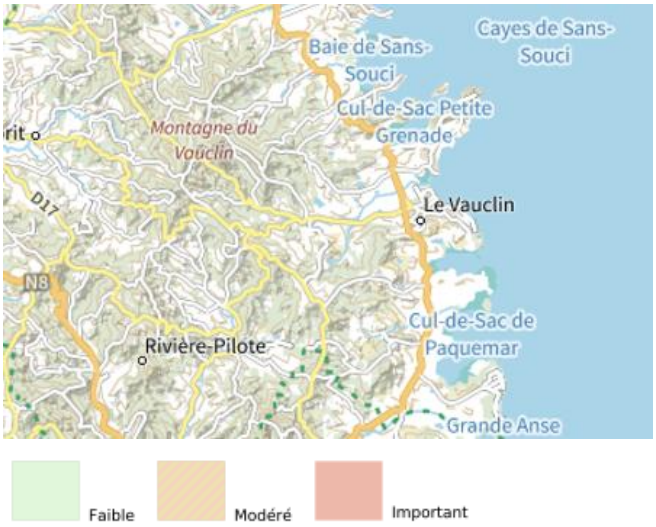

Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de pollution des sols sur Le Vauclin

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 1 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
  Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 19 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
  La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

10 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
12600106	Coulée	Morne Raquettes
12600296	Chute de blocs / Eboulement	Montagne
12600297	Glissement	Ensfelder fond Zamy
12600298	Glissement	Bel Air
12600405	Coulée	Cadette
12600406	Coulée	Boë
12600407	Glissement	Coq
12600498	Chute de blocs / Eboulement	Quartier Boë
12600621	Coulée	Ensfelder
12600639	Glissement	Quartier Dunoyer

Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

1 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001163901	Décharge de Chateau-Paille	En cours

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

19 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3935411	Déchetterie	Indéterminé	
SSP3935237	Habitation Sans-Soucis	En arrêt	
SSP3935236	Habitation Ducassou	En arrêt	
SSP3935235	Habitation Petit Macabou	En arrêt	
SSP3935234	Habitation Grand Case	En arrêt	
SSP3935233	sucrerie Habitation Morne Raquette	En arrêt	
SSP3935232	sucrerie Habitation Bellevue	En arrêt	
SSP3935231	Habitation Sigy	Indéterminé	
SSP3935230	Habitation Puyferrat	En arrêt	
SSP3935229	distillerie La Pointe	En arrêt	
SSP3935092	Décharge sauvage	Indéterminé	
SSP3935071	Centre d'Enfouissement Technique de	En arrêt	
SSP3934994	Coopérative maritime du Vauclin (Poste	Indéterminé	
SSP3934993	Dépôt de gazoline	Indéterminé	
SSP3934873	Distillerie	En arrêt	
SSP3934872	Distillerie Grand Macabou	En arrêt	
SSP3934871	Distillerie Coulée d'Or	En arrêt	
SSP3934870	Distillerie	En arrêt	
SSP635968	Extraction illicite (POMIES)	En arrêt	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'... INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENTHESIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

Consignes à la population

PRÉ-ALERTE JAUNE CYCLONIQUE	ALERTE ORANGE CYCLONIQUE	ALERTE ROUGE CYCLONIQUE	ALERTE VIOLETTE CYCLONIQUE	PHASE DE SAUVEGARDE CYCLONIQUE
JE M'INFORME	JE ME PRÉPARE	JE ME CONFINE	JE ME CONFINE	JE ME TIENS INFORMÉ DES CONSIGNES
Menace potentielle dans les jours à venir (plus de 24 heures)	**Danger dans les 24 heures**	**Danger imminent**	**Danger exceptionnel**	**La menace cyclonique est écartée mais il reste des dangers**
Quelle est la situation ?	**Quelle est la situation ?**	**Quelle est la situation ?**	**Quelle est la situation ?**	**Quelle est la situation ?**
« Un évènement de nature cyclonique (tempête tropicale ou cyclone) évolue dans la zone et peut représenter une menace pour La Réunion dans les jours qui suivent (délai de 24 à 72 heures). »	« Un évènement de nature cyclonique (tempête tropicale ou cyclone) évolue dans la zone et représente un danger pour La Réunion dans les 24 heures qui suivent. »	« Un évènement de nature cyclonique (tempête tropicale ou cyclone) impacte La Réunion avec des effets attendus liés à la pluie ou aux vents importants à très importants sur tout ou partie du territoire. »	« Un cyclone tropical (cyclone majeur) impacte La Réunion avec des vents cycloniques de plus de 200 km/h et représente un danger imminent pour tout ou partie du territoire. »	« La menace cyclonique s'éloigne mais le météore a causé des dégâts. Même si les conditions météorologiques sont en cours d'amélioration, des dangers subsistent (inondations, coulées de boue, fils électriques à terre, routes coupées, radiers submergés, arbres arrachés...) pouvant justifier des interdictions de circulation sur tout ou partie des axes routiers. Les équipes de déblaiement et de secours doivent pouvoir commencer à travailler sans être gênées dans leur déplacement et leurs activités. »
Tenez vous informé.	**Tenez vous informé.**	**Tenez vous informé.**	**Tenez vous informé.**	**Tenez vous informé.**
Suivez les prévisions météorologiques et les bulletins d'information.	Tous les établissements scolaires et les crèches ferment, mais l'activité économique continue.	Le passage en alerte rouge cyclonique est annoncé avec un préavis de 3 heures.	Le passage en alerte violette cyclonique est annoncé avec un préavis de 3 heures.	Ne franchissez pas les radiers submergés ou les ravines en crues.
N'entreprenez pas de longues randonnées en montagne, ni de sorties en mer de plus de 24 heures.	Rentrez les objets que le vent peut emporter.	Profitez de ce préavis pour rejoindre votre domicile ou vous mettre à l'abri.	**Restez confiné.**	Tous les établissements scolaires et les crèches restent fermés, mais l'activité économique peut reprendre.
Vérifiez vos réserves (conserves, eau, piles pour radio et lampes, médicaments, ...).	Rentrez vos animaux.	**Passé ce délai la circulation est strictement interdite.**	**Ne sortez en aucun cas.**	Ne touchez pas les fils électriques tombés à terre.
Si vous êtes en insuffisance rénale ou respiratoire, rapprochez-vous sans délai de votre établissement de santé habituel.	Protégez vos portes et fenêtres (volets, planches...).	Ne téléphonez qu'en cas de nécessité.	Ne téléphonez qu'en cas d'absolue nécessité.	N'encombrez pas les lignes téléphoniques.
Ne vous approchez pas du rivage en cas de forte houle.	Vérifiez vos réserves (conserves, eau, piles, médicaments...).	**Restez informé.**	**Restez informé.**	Ne gênez pas les équipes de secours.
Assurez vous de connaître l'adresse et le téléphone du centre d'hébergement le plus proche de votre domicile.	Vérifiez l'adresse et le téléphone du centre d'hébergement le plus proche.	**Restez calme ne paniquez pas.**	**Restez calme ne paniquez pas.**	Attention à la qualité de l'eau que vous buvez. Préférez l'eau en bouteille ou traitez l'eau du robinet si vous devez la boire.
Notez les numéros de téléphone utiles : Samu 15, Pompiers 18, Police et gendarmerie 17, le répondeur de Météo-France.	Préparez une évacuation éventuelle.	Attendez la levée de l'alerte rouge cyclonique pour sortir et ne prenez votre véhicule que si le reseau routier est annoncé praticable.	L'alerte violette sera suivie d'une phase d'alerte rouge pour permettre une reconnaissance du réseau routier. Attendez la levée de l'alerte pour sortir.	Assurez vous que la circulation est autorisée et ne prenez votre véhicule qu'en cas de nécessité.

En **pré-alerte jaune cyclonique** ou même en **alerte orange cyclonique**, il peut faire beau... ou mauvais !
En effet il est fréquent que l'arrivée d'une tempête ou d'un cyclone soit précédée de beau temps.

Être prêt en toutes circonstances : le kit d'urgence

Liste de vérification

- Eau : dix litres par personne en petites bouteilles
- Outils de base : couteau de poche multifonction, ouvre boîte...,
- Nourriture de secours consommant peu d'eau, barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc,
- Lampe de poche avec deux piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle,
- Trousse médicale de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, ainsi que vos médicaments de traitements en cours,
- Un double des clés de maison pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite,
- Un double des clés de voiture pour éviter d'avoir à les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route,
- Vos papiers d'identité et une photocopie de vos papiers d'identité,
- Un téléphone portable avec batterie chargée et cable USB,
- Argent liquide ou carte de crédit,
- Des vêtements et chaussures de rechange,
- Du papier hygiénique et essentiel d'hygiène personnelle,
- Un sac de couchage,
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps,
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

En situation d'urgence, les circonstances peuvent nécessiter d'évacuer son domicile, ou au contraire de s'y mettre à l'abri.

Chaque foyer doit pouvoir être en mesure de subvenir à ses besoins essentiels pour quelques jours.

Le kit d'urgence doit être préparé avant la crise, transportable et facile d'accès.

Édité le 13/11/2026